

– TERRE D'Émeraude Communauté –
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DÉLIBÉRATION N°087/2025

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le 21/10/2025
ID : 039-200090579-20251015-D_087_2025-DE



SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2025

Nombre de Conseillers

En exercice : 116
Titulaires présents : 75
Suppléants présents : 4
Pouvoirs : 12

Date de convocation :

09/10/2025

Date d'affichage :

21/10/2025

Votants :	91	Pour :	91	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	---------------	---

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle François TRUFFAUT de Moirans en Montagne, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

Délégués titulaires présents :

ANDREY Patrick ; BAILLY Hervé ; BAILLY Jacques ; BANDERIER Dominique ; BARIOD Denis ; BENOIT Jérôme ; BLASER Michel ; BOISSON Jean Pierre ; BOISSON Laurence ; BONDIER Jean-Robert ; BONIN Robert ; BOURGEOIS Josette ; BOZON Fabienne ; BRUNET Hervé ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Remy ; CALLAND Jacques ; CASSABOIS Yannick ; CHATOT Patrick ; CIOE Bruno ; CLOSCAVET Marie-Claire ; COLIN Gwenaël ; CONTET Jocelyne ; CORAZZINI Sylvie ; CORSETTI Patrice ; DALLOZ Jean-Charles ; DAVID Lauriane ; DELORME Carole ; DEPARIS-VINCENT Christelle ; DEVAUX Catherine ; DOUVRE Jacques ; DUBOCAGE Françoise ; DUTHION Jean-Paul ; FAVIER Jean-Louis ; GAMBEY Olivier ; GEAY David ; GERMAIN Christophe ; GIROD Franck ; GUERIN Jean Luc ; HALBOURG Bertrand ; HOTZ Richard ; HUGUES Guy ; JAILLET Bernard ; JOURNEAUX Cyrille ; LACROIX Serge ; LANIS Yves ; LAVRY Dominique ; LONG Grégoire ; LUSSIANA Eddy ; MAILLARD Jean-Claude ; MARQUES Patrick ; MOREL Denis ; MOREL-BAILLY Hélène ; NEVERS Jean-Claude ; PAGET Jean-Marie ; PAIN Michel ; PARIS Robert ; PIETRIGA Guy ; POURCELOT Anaïs ; PROST Philippe ; RASSAU Jean-Noël ; RETORD Dominique ; REVOL Hervé ; REYDELLET DELORME Emmanuelle ; ROUX Nathalie ; ROZEK Evelyne ; RUDE Bernard ; SCHAEFFER Catherine ; SERVIGNAT Odette ; STEYAERT Frank ; TISSOT Isabelle ; VACELET Jean-Marie ; VENNERI PARE Sandra ; VIAL Jacques ; VUITTON Antoine.

Délégués suppléants présents : FREDY Damien ; GIBOZ Brigitte ; JUHAN Christine ; MAURON Francine.

Excusés ayant donné pouvoir : BELPERRON Pierre-Rémy à BOZON Fabienne ; BENIER ROLLET Claude à DALLOZ Jean-Charles ; CAPELLI Sophie à LUSSIANA Eddy ; CHAMOUTON Patrick à PARIS Robert ; ETCHEGARAY Josiane à LONG Grégoire ; GAUTHIER PACOUD Sandrine à BUCHOT Jean-Yves ; GRAS Françoise à CALLAND Jacques ; GROSDIDIER Jean Charles à STEYAERT Frank ; MORISSEAU Gilles à PROST Philippe ; MILLET Jacqueline à CLOSCAVET Marie-Claire ; MILLET Michel à BANDERIER Dominique ; REBREYEND COLIN Micheline à DOUVRE Jacques.

Excusés : BELLAT Stéphane ; BOILLETOT Jean-Marc ; BOUILLIER Jean-Charles ; FAGUET Jean-Jacques (représenté par JUHAN Christine) ; FATON Patrice ; GROS-FUAND Florence (représentée par FREDY Damien) ; LANCELOT Catherine (représentée par GIBOZ Brigitte) ; LARUADE Laurent ; RAVIER Pascal (représenté par MAURON Francine).

Absents : ARTIGUES Damien ; AYMONIER Gaëtan ; BAUDIER Stéphanie ; BIN Richard ; BOURGEOIS Rachel ; BRIDE Frédéric ; CATTET Jean-Luc ; CATILAZ Christophe ; DE MERONA Bernard ; DUMONT GIRARD Philippe ; GUILLOT Evelyne ; HUGONNET Franck ; LAMARD Philippe ; MOREL Alain ; MURARO Sylvia ; PERRIN Alexandre ; PONSOT Pauline ; PRELY Fabrice ; ROZE Thierry ; THOMAS Rémi.

Secrétaire de séance : Dominique RETORD.

Objet : PAYS LEDONIEN - ENGAGEMENT RECIPROQUE POUR LE LANCEMENT OU LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROGRAMME GLOBAL D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DU CŒUR DE BOURG POUR LA PERIODE 2026 - 2028

Rapporteur : Christelle DEPARIS-VINCENT

Le RAPPORTEUR,

EXPOSE

Le PETR du Pays Lédonien est engagé depuis 2015 dans le programme de Revitalisation des bourgs centres développé par le Conseil Régional de la Région Bourgogne Franche-Comté.

C'est ainsi qu'une mission d'ingénierie mutualisée et contractualisée depuis 2022 a été mise en place par le PETR du Pays Lédonien pour accompagner les communes dans la mise en œuvre de leur programme de Revitalisation.

Dans la continuité de cette expérimentation régionale, le PETR du Pays Lédonien, en partenariat avec les intercommunalités, a décidé de conforter cette offre d'ingénierie mutualisée en vue d'accompagner davantage de communes dans la réalisation de programmes globaux d'aménagement des bourgs.

Ainsi, les communes d'Arinthod, de Mesnois, d'Orgelet et de Pont-de-Poitte, la Communauté de communes et le PETR du Pays Lédonien s'engagent conjointement dans le cadre de quatre conventions-cadres triennales et tripartites, à mutualiser des moyens en vue de lancer ou mettre en œuvre des programmes globaux d'aménagement et de développement des cœurs de bourgs, sur les Communautés de communes du PETR du Pays Lédonien.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 380 du Comité Syndical du PETR du Pays Lédonien du 29/06/2022,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'ARINTHOD en date du 08 octobre 2025 validant ladite convention,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Commune de MESNOIS date du 18 septembre 2025 validant ladite convention,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'ORGELET en date du 16 septembre 2025 validant ladite convention,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Commune de PONT-DE-POITTE en date du 09 octobre 2025 validant ladite convention,

Ces conventions ont pour objet de définir les modalités d'accompagnement par le PETR du Pays Lédonien dans la mise en œuvre du programme global d'aménagement et de développement du cœur de bourg,

La Communauté de communes s'engage, au regard de ses compétences, à accompagner la mise en œuvre des différents projets et apporte son concours à travers les outils dont elle dispose et/ou par le portage conjoint avec les communes,

La participation financière communale est calculée sur la base du programme partenarial annuel présenté en Comité de Revitalisation, puis intégrée au budget annuel du PETR du Pays Lédonien soumis à approbation du Comité Syndical.

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, dans sa séance du 07 octobre 2025 a émis un avis favorable,

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,

DÉCIDE

D'APPROUVER les projets des conventions-cadres d'engagement réciproque pour la période 2026-2028, joints en annexe,

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention conclue entre le PETR du Pays Lédonien, la Communauté de communes et les Communes susmentionnées, ainsi que tous documents afférents à sa mise en œuvre.

D'AUTORISER Monsieur le Président à engager la Communauté de communes dans les programmes annuels définis dans les avenants à venir.

DE CHARGER Monsieur le Président d'engager toute démarche et de signer tout autre document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les
membres présents.

L'autorité territoriale :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de son dépôt en Préfecture et de sa notification ou publication
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Besançon ou par l'application Internet Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication.

Pour extrait conforme,



Le Président

